



Le fonds Croissance d'AXA

Document non contractuel à caractère publicitaire

Qu'est-ce que le fonds Croissance ?

Le fonds Croissance est un support à mi-chemin entre les supports en euros et les supports en unités de compte, vous permettant d'allier **recherche de performance sur le long terme et une garantie à 100 % du capital net investi à l'échéance**, le tout en restant disponible⁽¹⁾ à tout moment par le biais de rachats (il existe un risque de perte en capital si le rachat est effectué avant l'échéance de la garantie).

Sa gestion active et son allocation diversifiée permettent au fonds de rechercher une perspective de rendement supérieur à celui du support en euros sur le long terme tout en maintenant un niveau de risque faible (SRI de 2 sur 7⁽²⁾).

Pour en savoir plus voir page suivante.

Performance⁽³⁾ du fonds Croissance :

2019	2020	2021	2022	2023	2024
3,00 %	2,60 %	3,00 %	3,30 %	3,30 %	de 2 à 4 % avec dispositif Eurocroissance+

Eurocroissance + : dispositif de majoration reconduit en 2025

L'épargne investie sur le fonds Croissance et issue de versements (hors transfert) réalisés en 2025, peut bénéficier **d'une majoration** allant jusqu'à **+2 % supplémentaires sur le taux servi en 2025**, selon conditions détaillées sur la page : [Offres Euro+ et Eurocroissance+](#)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.



Garantie du capital net investi à l'échéance

- 100 % du capital net investi est garanti à l'échéance des 10 ans ou à l'échéance de la retraite dans le cadre du Plan Epargne Retraite (PER) (minimum 10 ans en gestion personnelle).
- C'est la date du 1er versement sur le fonds qui définit l'échéance de la garantie.



Diversification

- Le fonds Croissance investit à la fois dans des obligations et dans des **actifs diversifiés orientés vers l'économie réelle** (infrastructures, private equity, immobilier, forêts...) permettant de mieux diversifier votre épargne et rechercher des performances sur le long terme.



Volatilité contrôlée

- La valeur du fonds est susceptible de varier, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, tout en offrant un niveau de risque faible
- Le SRI du fonds Croissance est de 2/7⁽²⁾



(1) Opération soumise à fiscalité et prélèvements sociaux. Dans le cadre de d'une assurance-vie, sauf bénéficiaire acceptant ou mise en garantie du contrat auquel cas l'accord du bénéficiaire ou du créancier sera nécessaire.

Attention, **hors PER**, pour rappel, le PER est un contrat non rachetable avant la retraite sauf dans les cas spécifiques par la loi. Le rachat peut entraîner des prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) SRI (Synthetic Risk Indicator = indicateur synthétique de risque).

(3) Taux de rendement du fonds Croissance, net de frais de gestion du contrat, des frais de performances financières et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

Le fonds Croissance : engagé pour la durabilité

ARTICLE 8 SFDR⁽⁵⁾

En phase avec les enjeux d'avenir, le fonds Croissance intègre des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Ainsi, les choix d'investissement du fonds Croissance répondent à des objectifs ambitieux et une **approche engagée** :



EXCLUSION

du tabac et des armes controversées



RESTRICTION

du charbon thermique⁽⁴⁾, du pétrole et du gaz et de la production d'huile de palme, de soja, de bétail et de bois ayant un impact sur la déforestation et la biodiversité

LES AMBITIONS DU FONDS CROISSANCE

Cible

Part d'investissement durable⁽⁵⁾

50 % minimum

Baisse de l'empreinte carbone⁽⁶⁾

-50 % d'ici 2030

Retrouvez toutes les informations dans l'annexe de durabilité sur le site axa.fr/assurance-vie.html, rubrique «Documents d'Informations Clés»

Disponible en Assurance vie, contrats de Capitalisation et PER.

[En savoir plus via la page eurocroissance sur axa.fr](http://axa.fr)



Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Comment y parvenir ?

Pour atteindre ces ambitions, le fonds Croissance investit notamment dans des obligations vertes et des actifs axés sur l'économie réelle, contribuant ainsi à relever les grands défis de demain.



Capital Naturel

Forêts, crédit carbone



Immobilier

Résidentiel, bureaux, commerces



Infrastructures réseaux

Réseaux fibres optique, datacenter



Obligations vertes (Greenbonds)



Transport

Train, autoroute, station de recharge électrique



Transition énergétique

Fermes solaires, barrages hydroélectriques, hydrogène

(4) Très faible exposition au charbon thermique (charbon utilisé pour la production d'électricité et de chaleur (< 0,4% de l'encours du fonds) avec engagement de sortie pour réduire notre exposition à zéro, en lien avec notre engagement d'une sortie totale d'ici 2030 dans les pays membres de l'UE et de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde. Pour en savoir plus sur les politiques d'exclusions et restrictions d'investissements d'AXA, visitez axa.com/fr/engagements/investissement-responsable

(5) Dans le fonds Croissance, classifié article 8 du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la part d'investissements qualifiée d'Investissements Durables est de 77 % des actifs sous gestion au 31 décembre 2023.

(6) Les actifs couverts par cette réduction sont les actions et obligations d'entreprises cotées ainsi que les actifs immobiliers. Cette mesure comptabilise uniquement les scopes 1 et 2.